

service de presse et d'information des

communautés européennes

INFORMATIONS SYNDICALES ET OUVRIERES

(ELLES: 244, RUE DE LA LOI TELEPHONE: 35 00 40

SOMMAIRE

		Pages
I.	LES SYNDICATS ET L'EUROPE	
	Un programme d'action des syndicats libres des Six	. 1
	CONGRES SYNDICAUX :	
	- 38ème congrès de la fédération des employés CFDT	4
	- 6ème congrès national des mineurs CISL (Italie)	. 5
	PRISE DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS :	
	- La situation de l'industrie automobile : une lettre du comité métal CISL à la CEE	6
	- Table ronde européenne des syndicats et des employeurs du textile	6
	- Réunion des syndicats européens du spectacle	8
	LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHE COMMUN :	
	- Le congrès de la CGIL (Italie)	9
II.	LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE	
	Les aides financières à l'exportation de produits agricoles : une prise de position du comité de contact des consommateurs	10
	Les problèmes européens au conseil central du MOC	10
Π.	REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE	13
IV.	BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION	24

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

UN PROGRAMME D'ACTION DES SYNDICATS LIBRES DES SIX

Bruxelles, 8 avril 1965

Les syndicats libres des Six ont adopté le 8 avril dernier, au cours d'une réunion du comité exécutif du secrétariat syndical européen, un programme d'action commun (1).

En présentant le programme d'action à la presse, MM. Rosenberg et Buiter, respectivement président du comité exécutif et secrétaire général du secrétariat européen, ont souligné que "pour la première fois, les syndicats se sont engagés à poursuivre, en commun, des buts très précis dans leurs pays respectifs". Ceci n'a été possible que "grâce à la collaboration étroite qui s'est développée graduellement entre les syndicats membres pendant les sept années de travail en commun dans le cadre de l'intégration progressive de l'Europe".

Les syndicats libres ont également décidé la création d'un Fonds commun destiné à contribuer au renforcement de l'action syndicale des organisations affiliées.

Texte du programme d'action

Le programme d'action, qui porte la date symbolique du 1er mai 1965, déclare :

"LES SYNDICATS LIBRES dans la Communauté européenne

- conscients de leurs responsabilités envers les travailleurs européens,
- répondant à la volonté de leurs douze millions de membres de construire, une Europe sociale,
- sculignent que, dans une communauté européenne où la croissance constante doit être assurée par une planification à long terme, le PLEIN EMPLOI doit constituer la base de la politique économique et sociale.

⁽¹⁾ Le secrétariat syndical européen est composé des organisations suivantes : Fédération des syndicats allemands (DGB), Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), "Force ouvrière" (France), deux confédérations italiennes (CISL et UIL), Confédération générale du travail du Luxembourg (CGT) et la NVV néerlandaise.

- poursuivent leurs actions nationales et communautaires pour réaliser la DEMOCRATIE ECONOMIQUE en faisant participer, sur un pied d'égalité avec les employeurs, les travailleurs, représentés par leurs organisations, à la solution des problèmes économiques et sociaux.
- continuent leur lutte, pour une élévation constante du niveau de vie,
- REVENDIQUENT en commun, pour les prochaines années :
 - Réduction de la durée hebdomadaire du travail à 40 heures maximum par semaine, réparties sur cinq jours, avec maintien du salaire
 - · Prolongation du congé : quatre semaines de congé par an
 - Augmentation de la prime de vacances: en plus du salaire normal, une prime de vacances correspondant au salaire payé pendant la durée du congé
 - Garantie du revenu en cas d'incapacité de travail : il faut garantir le niveau de vie du travailleur en cas d'incapacité de travail, même prolongée, par suite de maladie, d'accident ou d'invalidité, par le maintien du salaire ou l'octroi d'une pension".

"LES SYNDICATS LIBRES participent ainsi à la construction d'une Europe où il n'y a pas de place pour les tendances autoritaires et qui reste partenaire de tous les peuples souhaitant sauvegarder la paix et la liberté dans un monde sans misère".

"LES SYNDICATS LIBRES en appellent aux travailleurs européens pour renforcer leurs organisations et poursuivre ensemble la lutte pour la création d'une Europe libre et de progrès social".

Fusion des exécutifs

Au cours de la réunion du 8 avril, il a encore été question de la représentation syndicale dans le futur exécutif unique des Communautés européennes.

"Le comité exécutif - affirme un communiqué du SSE-CISL - a dû constater, avec un très vif regret, que malgré l'action constante du mouvement syndical européen, les gouvernements membres ont décidé la fusion des exécutifs, sans tenir compte de la revendication syndicale demandant de garantir, dans le nouvel exécutif, par la voie de la cooptation, une représentation syndicale qui tienne compte de la contribution que les travailleurs européens ont apporté et apporteront à la construction de l'Europe.

"Les organisations syndicales protestent avec vigueur contre cette discrimination de la classe ouvrière et elles sont résolues à poursuivre leur action, sur le plan national et européen, pour assurer au syndicalisme européen la place qui lui revient légitimement dans la contruction européenne".

Rappelons qu'à la veille de la réunion du Conseil de ministres du 8 avril, qui devait procéder à la signature du traité de fusion des exécutifs européens, les syndicats libres des Six de Bruxelles et de Luxembourg avaient adressé au président en exercice du Conseil de ministres un dernier appel pour que le mouvement syndical européen soit effectivement représenté au sein de l'exécutif unique.

CONGRES SYNDICAUX

38ème CONGRES DE LA FEDERATION DES EMPLOYES CFDT (CFTC)

Paris, 27-28 février, 1er mars 1965

Le 38ème congrès national de la fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise CFDT (CFTC), tenu à Paris les 27, 28 février et 1er mars 1965, a réuni plus de 200 délégués.

Depuis cette date, la fédération s'appelle désormais : "Fédération des services, du commerce et du crédit".

M. Sulter, secrétaire général de la fédération, qui a présenté le rapport d'activité, a expliqué aux congressistes les raisons de ce changement de titre, qui est pour lui plus qu'un changement d'étiquette. Selon M. Sulter, l'évolution technique a entraîné avec elle une évolution sociologique, et, petit à petit, tout ce qui séparait employés, techniciens, agents de maîtrise et les ouvriers, s'est trouvé sensiblement réduit.

Le congrès confédéral de la CFTC de 1961 a rappelé M. Sulter, avait voté une résolution décidant la création de fédérations d'industrie. A partir du 1er janvier 1963, une partie des effectifs de la fédération des employés (1/3) a été reclassée dans quelques fédérations de grands secteurs industriels, notamment métallurgie, chimie et bâtiment. Depuis quelques années, la fédération des employés a vécu des mutations importantes que peu de fédérations confédérées ont connues. "Ou bien - a précisé M. Sulter - nous devions rassembler dans notre organisation tous les ETAM de tous les secteurs, avec un regroupement professionel, ou bien, nous devenions une fédération couvrant des secteurs bien définis, étant nous-mêmes alors "une fédération d'industries"".

Le congrès a adopté cette dernière formule. La modification des statuts et du titre n'était donc que l'adaptation logique des textes à la nouvelle structure fédérale.

Dans son rapport général, M. Sulter a également évoqué l'action menée par sa fédération dans le domaine de la construction européenne et de politique internationale. Sur cette question, le congrès a adopté la résolution suivante :

"Le congrès réaffirme son attachement à la CISC

- il souhaite que cette confédération poursuive son effort de recherche dans le sens d'une meilleure adaptation de ses structures et de la formulation de sa doctrine devant les problèmes posés, dans le monde, au syndicalisme".

"En ce qui concerne la fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens, cadres et voyageurs de commerce, le congrès mandate le conseil fédéral pour poursuivre l'action entreprise afin de réaliser:

- une structure de fédéralisme d'industrie au plan international;
- une coordination plus réelle entre les différentes organisations nationales, notamment dans le cadre des pays du Marché commun".

Enfin, le congrès a procédé à l'élection des membres du bureau fédéral: M. A. Lepsartre, qui a dirigé les travaux du congrès, a été réélu président; MM. M. Beck, et H. Langevin, vice-présidents, M. M. Raimbault, trésorier. MM. G. Sulter et H. Scholet ont été désignés, respectivement, secrétaire général et secrétaire général adjoint de la fédération.

VIÈME CONGRES NATIONAL DES MINEURS CISL (ITALIE)

Cagliari, 19-21 mars 1965

Les mineurs de la CISL italienne ont tenu leur VIème congrès à Cagliari (Sardaigne) du 19 au 21 mars 1965.

Dans la résolution adoptée à l'issue des travaux, une partie est consacrée aux problèmes européens. On y réaffirme l'exigence que "la fusion des exécutifs doit garantir un alignement sur les principes supranationaux les plus avancés des traités existants, particulièrement en ce qui concerne la politique sociale, la politique commerciale et les instruments d'une politique économique commune effective".

Le congrès a également souligné la nécessité d'une représentation syndicale dans l'exécutif unique.

Se référant au statut européen du mineur et à l'internationalisation de la prime du mineur, le congrès a exprimé sa satisfaction pour le rôle joué par la Haute Autorité de la CECA pour la solution de ces problèmes.

Le nouveau comité exécutif est composé de : MM. G. Craviotto, F. Biagioli, A. Barsella, A. Mappelli, L. Fiorito, A. Borghero, G. Pellini.

M. Craviotto a été réélu secrétaire général de la fédération et M. Biagioli, secrétaire adjoint.

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE : UNE LETTRE DU COMITE METAL CISL A LA CEE

Bruxelles, 23 mars 1965

Le comité "métal" de la CISL a adressé le 23 mars dernier, une lettre à M. Marjolin, vice-président de la Commission de la CEE, dans laquelle il exprime le désir de voir s'établir des contacts permanents avec la Commission de la CEE dans toutes les questions relevant de l'industrie automobile dans la CEE.

"Un affaiblissement de la conjoncture - rappelle la lettre - s'est manifesté ces temps derniers - et surtout en 1964 - dans divers pays de la Communauté, ce qui entraîna soit le licenciement de travailleurs de la branche automobile, soit la réduction du temps de travail".

Pour cette raison, les syndicats métaux des Six, préoccupés de l'évolution future de la situation, demandent à être informés et consultés par la Commission de la CEE.

TABLE RONDE EUROPEENNE DES SYNDICATS ET DES EMPLOYEURS DU TEXTILE

Strasbourg, 5 mars 1965

Le 5 mars s'est tenue à Strasbourg une table ronde réunissant les représentants des syndicats de salariés (CISL et CISC) et des syndicats d'employeurs de l'industrie textile de la CEE.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

- examen de la situation de l'industrie textile dans les différents pays de la CEE;
- étude des problèmes d'actualité : Kennedy round, politique commerciale commune de la CEE vis-à-vis des pays en voie de développement et à commerce d'Etat; organisation des échanges mondiaux de produits textiles;
- échanges d'informations;
- poursuite des contacts et éventuelles démarches.

"Au terme de leurs travaux, les membres de cette table ronde ont constaté à l'unanimité que :

- une politique commerciale commune des six pays membres vis-à-vis des pays tiers, est le préalable indispensable à l'accélération de l'intégration du Marché commun;
- l'industrie textile de la CEE est particulièrement exposée aux importations anormales en provenance des pays :
 - a) à bas prix ou à standard social différent de celui des pays européens,
 - b) à commerce d'Etat, pratiquant des prix arbitraires,
 - c) qui subventionnent leurs exportations ou pratiquent des prix de dumping;
- il est, par conséquent, nécessaire de coordonner le développement du commerce avec ces pays et la poursuite efficace de l'aide aux pays en voie de développement, d'une part, avec, d'autre part, la constance d'une évolution favorable de l'industrie textile communautaire, ce qui est possible compte tenu de la consommation croissante due à l'augmentation de la population et à l'élévation du standard de vie;
- dans le cas où il s'avèrerait impossible de mettre, dès à présent, une politique commerciale commune, sur pied pour l'ensemble de l'économie, des mesures de politique commerciale commune devraient être prises le plus rapidement possible pour le secteur textile, afin d'éviter une désorganisation chaotique des marchés avec toutes les souffrances sociales qui en découlent (chômage, etc.) pour les travailleurs, et afin de permettre à l'industrie de poursuivre la politique dynamique d'investissements que l'évolution réclame;
- l'industrie textile, qui n'est pas une source de désordre dans le domaine des prix, est particulièrement sensible à toute variation de la conjoncture. Il convient de ne pas perdre de vue ce caractère, non seulement sur le plan des relations commerciales avec les pays tiers, mais aussi dans l'application de la politique économique interne".

Les études en commun entre les organisations participant à la réunion de Strasbourg seront poursuivies.

REUNION DES SYNDICATS EUROPEENS DU SPECTACLE

Bruxelles, 12 mars 1965

Les représentants des syndicats CISL du spectacle des six pays de la CEE de même que des délégués d'Autriche, de Finlande, de Suède et de Turquie se sont réunis, le 12 mars dernier à Bruxelles, sous la présidence de C. Degand.

H. Buiter, secrétaire général du secrétariat syndical européen de la CISL, a parlé des activités de cet organe relativement au Marché commun européen et a promis que le groupe du spectacle bénéficierait d'une assistance similaire à celle accordée aux groupes européens au sein des autres secrétariats professionnels internationaux. J. Jenger, secrétaire général de l'Union européenne des travailleurs du film et de la télévision, a exposé la politique de l'Union sur le plan du Marché commun et des mesures proposées en vue de l'harmonisation des conditions de travail des travailleurs du film. J.C. Batz, spécialiste des questions de cinéma, a promis l'appui de l'université libre de Bruxelles, dans la recherche de statistiques de base pour le secteur du spectacle. Il a demandé aux délégués syndicaux de participer pleinement à l'élaboration de politiques pour l'industrie du film à l'échelon européen.

La réunion de l'après-midi a été consacrée à des discussions avec les représentants de la CEE: J.-R. Rabier, directeur du service de presse et d'information; H. Henze, directeur à la direction générale "affaires sociales"; L. de Pascale, de la direction générale "marché intérieur".

Il a été décidé de constituer un comité du Marché commun européen qui serait maintenu sous une forme aussi restreinte que le permettra la nécessité d'une représentation des divers secteurs du spectacle.

LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHE COMMUN

LE CONGRES DE LA CCIL (ITALIE)

Bologne, 31 mars-4 avril 1965

Le VIème congrès national de la CGIL (Confederazione generale italiana del lavoro) a eu lieu à Bologne, du 31 mars au 4 avril dernier.

Le débat a porté en particulier sur l'attitude de l'organisation face à la politique de développement économique, proposée par le gouvernement de centre-gauche, et à la programmation, mettant en relief les divergences existantes entre le courant communiste et le courant socialiste (PSI). Il est apparu que pour le courant communiste l'option idéologique reste déterminante dans sa conception de l'action syndicale.

Sur le plan international, les socialistes (PSI) se sont montrés désireux de poursuivre la discussion sur les problèmes de l'appartenance de la CGIL à la FSM et de son insertion au niveau européen, mais le congrès n'a pas conclut sur ce point.

En ce qui concerne la position de la CGIL vis-à-vis de l'intégration européenne, le congrès s'est limité à réaffirmer la volonté de l'organisation "d'être représentée d'une manière adéquate dans les organes consultatifs économiques et sociaux de la Communauté économique européenne" et à souligner l'exigence "de garantir une représentation nationale au Parlement européen qui rejette toute discrimination".

II. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

LES AIDES FINANCIERES A L'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES : UNE PRISE DE POSITION DU COMITE DE CONTACT DES CONSOMMATEURS

Dans un communiqué publié à Bruxelles, le 1er avril 1965, le comité de contact des consommateurs de la Communauté européenne "observe avec inquiétude l'évolution croissante, dans certains Etats membres de la Communauté, des aides financières à l'exportation de produits agricoles. Il s'agit, dans chaque cas, de productions dont le volume dépend dans une large mesure de l'ampleur de la protection accordée dans le cadre de la politique agricole commune".

"De telles pratiques - poursuit le communiqué - ont pour effet de faire peser une double charge sur les consommateurs européens. Les consommateurs doivent, en effet, se soumettre aux prix résultant d'une organisation des marchés qui exclut toute offre plus attractive en provenance de pays tiers situés à l'extérieur de la Communauté. Ils doivent en outre supporter la charge d'aides accordées à l'exportation d'excédents agricoles qui ne se seraient pas produits si le système de protection communautaire ne maintenait les prix à un niveau artificiellement élevé.

"Dans ces conditions - conclut le communiqué - le comité de contact demande instamment à la Commission de la Communauté économique européenne et au Conseil de ministres de prendre toutes les mesures nécessaires d'orientation ou d'inflexion de la politique agricole commune pour que soient réduites au minimum les charges qui résultent fatalement pour les consommateurs de l'organisation communautaire des marchés".

LES PROBLEMES EUROPEENS AU CONSEIL CENTRAL DU MOC

Bruxelles, 27 mars 1965

Le conseil central du mouvement ouvrier chrétien (MOC) de Belgique s'est réuni à Bruxelles le 27 mars dernier, en vue d'examiner les problèmes d'actualité aux plans national et international.

Après avoir entendu et discuté un rapport de M. A. Cool, président de la CSC, concernant l'intégration européenne, le conseil du MOC a adopté la déclaration suivante :

1. Quant aux objectifs et aux structures, le Conseil

- se réjouit, de la fusion des trois exécutifs décidée par le Conseil de ministres;
- considère cette fusion comme une étape en direction de la fusion des traités et d'une communauté économique effective;
- rappelle que la fusion des traités facilitera l'intégration politique, qui demeure l'objectif final;
- considère que l'Europe à construire doit être réellement démocratique, tant au plan socio-économique que politique;
- ne peut admettre que l'on continue, au niveau européen, à refuser aux travailleurs le statut qui leur est reconnu depuis de nombreuses années au plan national;
- réclame de ce fait la modification des structures en vue de permettre à chaque stade la consultation du mouvement syndical;
- estime souhaitable une attention plus grande à la hiérarchie existant entre Comité économique et social et Parlement européen, afin d'accroître l'efficience de l'un et de l'autre.

En ce qui concerne plus spécialement le Parlement européen, le Conseil

- estime nécessaire de le décharger des questions purement techniques;
- réclame l'accroissement de ses compétences, entre autres par l'octroi d'un droit de contrôle sur les comptes et de décision quant au budget;
- réclame d'autre part le droit d'initiative pour le Comité économique et social:
- souligne que la Communauté européenne doit rester ouverte à tous les pays démocratiques et que la formule d'association ne peut être considérée que comme une étape transitoire vers l'intégration.

2. Quant à la politique, le Conseil

- estime indispendable une politique économique européenne à moyen et à long terme, visant à la croissance harmonisée de l'ensemble et des différentes régions qui la constituent et se réjouit des efforts de la Commission dans ce sens;
- ne peut admettre cependant la thèse suivant laquelle la politique sociale suit automatiquement la politique économique et réclame, dès lors, une liaison étroite entre l'une et l'autre;

- considère que, pour être efficace, une politique des revenus ne peut se contenter de viser la part des salariés et appointés, mais bien l'ensemble des revenus de tous les groupes sociaux;
- réclame un développement équilibré des différentes politiques sectorielles, à défaut duquel l'intégration risque d'être freinée en raison de déséquilibres divers.

III. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

POLITIQUE GENERALE

"EUROPA IST MEHR ALS EINE ADDITION DER VATERLÄNDER" (1'Europe est plus qu'une addition de patries), par H.A. - "Holzarbeiter Zeitung" (DGB, Allemagne), n° 4 avril 1965, pages 14 et 15.

L'auteur retrace brièvement les principes du traité de la CEE en soulignant que l'intégration économique a également préparé la voie d'une union politique, bien que celle-ci n'ait pas fait de grands progrès ces derniers temps.

"Dès la première assemblée générale des syndicats libres des pays de la Communauté, au début de l'année 1958 à Düsseldorf - note l'auteur - les syndicalistes ont déploré le refus à leur demande d'une représentation syndicale au sein de la Commission de la CEE. Il s'agissait là d'une décision incompréhensible. On pouvait en déduire que, lors de la constitution de la CEE, on désirait écarter les syndicats, bien que les répercussions de l'union économique touchent directement les travailleurs de tous les pays membres. Si, malgré ces faits, les syndicats ont collaboré étroitement et énergiquement depuis le début avec les institutions européennes, c'est parce qu'une Europe unifiée ne peut être réalisée sans la coopération active des syndicats libres".

"Cette absence - selon l'auteur - se fera encore plus sentir au moment de la fusion des exécutifs". Il souligne ensuite la nécessité d'une étroite consultation entre les syndicats et les organes communautaires, lorsqu'il s'agit de problèmes importants de politique économique et sociale, les syndicats désirant construire "uniquement une Europe des peuples".

A propos des problèmes d'ordre institutionnel, l'auteur affirme : "En aucun cas le Conseil de ministres n'est obligé de suivre les prises de position du Parlement européen. Le fait que les règlements sont promulgués par le Conseil démontre l'importance de celui-ci. Puisqu'il n'y a pas ou peu de forces démocratiques compensatrices à l'échelon européen, il existe le grand danger que la politique communautaire devienne exclusivement une affaire de représentants des gouvernements nationaux et d'une administration européenne".

"LA STRUCTURE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CECA" - "Syndicats" (FGTB, Belgique), nº 9 du 6.3.1965, page 4 et "LES RESULTATS ENREGISTRES PAR LA CECA" - "Syndicats" (FGTB, Belgique), nº 12 du 27.3.1965, page 2.

Nous avons mentionné récemment (voir "Informations" n° 2/65) que le comité national de la FGTB avait consacré, en février dernier, toute une réunion à l'examen des problèmes européens. "Syndicats" publie dans ces deux numéros une partie du texte, concernant la CECA, qui a servi de base de discussion à cette réunion.

"LA FUSION EST DECIDEE" - "Au travail !" (CSC, Belgique), nº 11 du 20.3.65, page 6.

"Au travail !" relate la décision prise par le Conseil de ministres des Six concernant la fusion des exécutifs des trois communautés.

Selon cet article, "les problèmes que devra résoudre la nouvelle Commission seront un banc d'essai particulièrement efficace pour se rendre compte si une Commission de quatroze membres peut disposer de la cohésion nécessaire, chose que mettent en doute ceux qui défendent le chiffre neuf. Son efficacité sera d'autant plus importante qu'elle devra préparer le terrain pour la fusion des traités, fusion qui sera l'occasion d'affleurements de problèmes autrement plus graves encore que ceux qui viennent d'être résolus. Il y aura notamment, précise le journal, la question de la supranationalité, qui ne manquera pas de revenir à la surface. Mais, ajoute-t-il, même sans elle, jusque là, il y aura le passage de "l'absence de douanes" au véritable marché unique, avec politiques communes".

"QUEL EST LE ROLE DE LA COMMISSION ?" - "Au travail !" (CSC, Belgique) n° 9 du 6.3.65, page 6.

Le journal rappelle que la Commission de la CEE a tenu sa 300ème session le 6 janvier dernier. A cette occasion, l'hebdomadaire de la CSC dresse le bilan d'activité succinct de la Commission, durant la période de ces 300 réunions.

"LE SYNDICALISME ET L'EUROPE NOUVELLE", par J. Dedoyard - "L'action" Charleroi, Belgique, n° 13 du 27.3.65, page 1.

Avec cet article, J. Dedoyard, ancien président de la centrale des mineurs de Belgique (FGTB), commente l'histoire des vingt années d'existence de l'intersyndicale CISL-CECA des mineurs et métallurgistes.

"EUROPA'S ECONOMIE ONDER EEN REGERING: WAT NU MET DE DEMOCRATIE?" (L'économie de l'Europe sous un seul gouvernement: Où en est la démocratie?), par G. Naets - "De Volksmacht" (ACV, Belgique), n° 11 du 13.3.65, pages 1 et 2.

A l'occasion de décisions prises concernant la fusion des exécutifs et de nouvelles perspectives européennes, l'auteur se demande où nous en sommes en matière de démocratie.

Dans beaucoup de domaines de la politique économique et sociale, le poids de l'Europe est déjà tellement grand que les compétences des gouvernements et des parlements nationaux sont paralysés. Dans la mesure où progressera la politique communautaire, cette suprématie de l'Europe s'accentuera.

"Nous aurons prochainement - estime l'auteur - un grand pré-gouvernement européen disposant de ressources propres énormes, qui gouvernera sans contrôle parlementaire. Il est de la plus grande importance qu'on réfléchisse sur le développement non démocratique de l'Europe qui, finalement, tournera mal pour les petits. Faute de parlement, les groupes d'intérêts de l'industrie et du commerce agissent d'autant plus efficacement".

Pour finir, l'auteur propose comme un des moyens pour remédier à cette situation que les parlementaires belges siégeant au Parlement européen soient élus directement.

"FUSION DES EXECUTIFS EUROPEENS", par A. Augard - "Le réveil des mineurs" (FO, France), n° 109, avril 1965, page 1.

André Augard, secrétaire général de la fédération des mineurs FO, commentant la décision prise par le Conseil de ministres relative à la fusion des exécutifs des trois communautés, fait le point des positions syndicales sur la question.

"Les gouvernements - écrit-il - veulent fusionner les trois communautés. Il nous semble que sur le fond, la nécessité s'en fait sentir sérieusement. Le problème du charbon doit s'intégrer dans celui de l'énergie. Celui de l'acier subit les incidences de la politique des transports, de celle de la construction, et il ne semble donc pas que malgré leur importance spécifique, le charbon et l'acier puissent rester en marge du Marché commun. Nous disons cela pour bien situer notre position syndicale, qui est sans réticence. Cela nous permet aussi - écrit encore A. Augard après avoir défini notre politique, de faire toutes les réserves que nous jugeons utiles en ce qui concerne les voies et moyens mis en ceuvre pour aboutir au résultat final.

"Ces réserves sont de trois ordres : institutionnelles, sociales, politiques. Les gouvernements ont décidé de commencer par la fusion des exécutifs. Il n'est pas certain - estime l'auteur - qu'ils n'aient pas mis la charrue avant les boeufs. En tout cas, le syndicalisme qui avait pris part à l'élaboration du traité de Paris, qui participait directement par la

présence d'un des siens à la Haute Autorité de la CECA, est écarté du nouvel exécutif commun. Pourtant, l'Europe ne se fera pas sans la participation des travailleurs. La construction européenne, moyen économique et politique efficace pour l'idéal humaniste et pacifiste, doit se faire avec et pour les travailleurs.

"Nous tenons, pour nous, mineurs, et sidérurgistes - poursuit A. Augard - à conserver un certain nombre de garanties sociales que le traité de Paris nous avait permis d'acquérir. Il nous faut pour cela conserver le mode de financement prévu pour la CECA, car il a permis la construction de maisons ouvrières, la formation professionnelle et l'apprentissage, les études pour la sécurité au travail, la lutte contre les poussières, l'aide à la reconversion, tous problèmes extrêmement importants pour les travailleurs.

"Enfin, notre syndicalisme a fait la preuve de sa neutralité politique, mais il n'est pas indifférent au contrôle démocratique des institutions par une assemblée élue au suffrage universel.

"Nous sommes peut-être - conclut A. Augard - plus royaliste que le roi, mais il nous semble aberrant qu'au moment où l'on parle de fusion des communautés, les parlementaires paraissent laisser toute liberté aux gouvernements, sans exiger le contrôle d'un parlement qui serait la base de l'édifice politique de l'Europe de demain".

"GEWERKSCHAFTEN UND EUROPA" (Les syndicats et l'Europe), par Antoine Weis - "Tageblatt" (Luxembourg) du 15.3.65, page 1.

Antoine Weis, secrétaire général du LAV (Luxembourg), estime que la classe ouvrière a beaucoup moins de raisons de se réjouir que les commerçants, les hôteliers et les propriétaires de maisons à la suite des décisions prises par le Conseil de ministres le 2 mars dernier.

"Pour les travailleurs - écrit-il - l'implantation du siège à des aspects différents, car l'esprit dans lequel s'opère la fusion des exécutifs, en premier lieu, décide dans une large mesure du principe de savoir si l'Europe nouvelle sera une Europe des travailleurs ou une Europe des monopoles. Les premiers pas dans cette direction ne sont pas de nature à nous encourager (...). Ce résultat se voit déjà dans la composition de cet exécutif. Qu'il s'agisse de neuf ou de quatorze membres, une chose est certaine : dans le nouvel exécutif, il n'y aura plus de représentant direct des syndicats tel que cela était le cas jusqu'à présent à la Haute Autorité. Il y a peu de chance que la seconde étape, c'est-à-dire la fusion des traités, et par conséquent celle des communautés, y change quelque chose. Tout cela pose le problème de la position future du mouvement syndical vis-àvis des institutions de la Communauté".

"Personne - précise encore A. Weis - ne peut affirmer que les syndicats ont été les derniers à favoriser l'union économique et aussi politique de l'Europe. Au contraire (...). En dépit de certaines critiques concernant les dispositions sociales, les syndicats ont adopté une position constructive vis-à-vis du traité de Paris ainsi que de celui de Rome. Ils avaient reconnu, en effet, que seule une Europe unie crée les conditions nécessaires à une politique économique d'expansion, et, par conséquent, un niveau de vie toujours croissant. Voilà pourquoi, dès le début, les représentants des syndicats ont coopéré loyalement au sein des organes et des comités de la Communauté, dans l'espoir que ceux-ci prendraient de plus en plus d'ampleur et amèneraient non seulement le progrès économique, mais social.

"Il paraît - selon l'auteur - qu'on ne veuille pas répondre à cette attente, bien au contraire. Au lieu d'une plus grande démocratisation de la Communauté en vue d'une supranationalité plus nette sous le contrôle d'un Parlement européen élu directement, les responsables - affirme A. Weis - semble vouloir aller en direction opposée et tourner le dos, au surplus, aux travailleurs et à leurs organisations.

"Dans ces conditions - conclut le secrétaire général du LAV - il faut s'attendre à ce que les syndicats revisent leur position. Le fait est qu'en ce moment, les organes européens des syndicats libres sont en train de voir l'ensemble du problème et étudient la position future qu'ils adopteront plus tard. Il est probable que ceci ne préoccupera point l'un ou l'autre monarque en politique ou en économie. Cependant, les autorités compétentes devraient savoir qu'il est possible temporairement, de prendre au sein d'un club politique exclusif certaines décisions et de les mettre en ceuvre, mais qu'il est impossible de créer une Europe prospère aux dépens des travailleurs et contre la résistance de leurs organisations".

"SAMENWERKING VAN DE EXECUTIEVEN" (Fusion des exécutifs) - "De Mijn-arbeider" (Pays-Bas), n° 3, mars 1965, pages 1 et 2.

Cet article est consacré aux différents aspects de l'accord sur la fusion des exécutifs intervenu au cours du Conseil de ministres du 2 mars 1965. L'auteur y dit, entre autres, "on se demandera si tout cela constitue un progrès ou un recul. Nous sommes pour la fusion, parce qu'il n'y a aucun problème économique totalement isolé, même pas le charbon et l'acier".

Ensuite, l'article met en valeur le rôle joué par la Haute Autorité de la CECA qui a été indispensable en tant que pionnier d'une plus grande collaboration.

"LA FUSION DES INSTITUTIONS EUROPEENNES" - "Le syndicaliste exilé" (CISL), n° 3, mars 1965, page 12.

L'article rapporte la décision prise par le Conseil de ministres des Six, relative à la fusion des trois exécutifs européens, et précise la position des syndicats libres à cet égard.

Il rappelle que le mouvement syndical libre a toujours soutenu l'idée d'une organisation européenne supranationale et a toujours réclamé l'institution d'un contrôle parlementaire démocratique sur les institutions communautaires.

La décision prise à Bruxelles le 2 mars - poursuit l'article - a été une décision de principe. Les travailleurs, quant à eux, attendent maintenant les modalités pratiques de son application. Ils ne demandent pas mieux que d'apporter, leur soutien à l'heure historique de la construction européenne, mais à la condition que les gouvernements acceptent de les associer de façon concrète et étroite à celle-ci. Des négociations laborieuses se déroulent encore avant que les membres du nouvel exécutif unique soient nommés, mais le choix des hommes que les gouvernements feront, déterminera pour beaucoup l'Europe de demain.

POLITIQUE SOCIALE

'PERSPECTIVES SOCIALES 1965 DANS LA COMMUNAUTE" - "Au travail" (CSC, Belgique), nº 10 du 13.3.65, page 6.

Le journal établit une liste des principales affaires sociales qui feront l'objet de l'attention de la CEE durant les prochains mois.

"STATUT EUROPEEN DU MINEUR" - "Bulletin d'information de la fédération nationale des mineurs FO" (FO, France), n° 80 du 4.3.65, page 2.

Le périodique reproduit l'information selon laquelle le groupe socialdémocrate à la Chambre des députés allemands, vient de demander au gouvernement fédéral d'appuyer les efforts en vue de la création d'un statut européen du mineur. Le gouvernement fédéral est invité à donner des directives dans ce sens à ses représentants au sein de la commission mixte "charbon" pour l'harmonisation des conditions de travail dans les mines de houille.

"RAJEUNIR LES CONVENTIONS COLLECTIVES", par André Bergeron - "Force ouvrière" (FO, France), n° 986 du 10.3.65, page 1.

A. Bergeron, secrétaire général de la CGT-FO, fait le point de la situation en matière de conventions collectives en France. Selon lui, la

convention collective doit être un élément permanent d'accélération du progrès social. Le rajeunissement de ces conventions collectives est une des préoccupations essentielles du mouvement syndical, et cela est d'autant plus nécessaire que déjà sont perceptibles les possibilités qui, un jour, s'offriront au mouvement syndical à travers la construction de l'Europe.

"LA LIBERA CIRCOLAZIONE" (La libre circulation) - "Conquiste del lavoro" (CISL, Italie), nº 11 du 14.3.65, page 19.

L'hebdomadaire de la CISL italienne reprend les fondements d'une politique de libre circulation des travailleurs dans la Communauté, définis par le comité consultatif pour la libre circulation, lors de sa réunion du 26 mars dernier.

"IL LAVORO METALLURGICO", mensuel de la UILM (Italie), nº 3, mars 1965, pages 8 et 9.

Le journal résume largement la réunion d'information organisée, le 6 mars dernier à Trieste, par la UILM, en collaboration avec la "division information syndicale" du service de presse et d'information des communautés européennes sur le thème "comparaisons des salaires et des normes dans l'industrie sidérurgique communautaire".

POLITIQUE ECONOMIQUE

"FEU LE CHARBON" par R.U. "L'action" (FGTB, Charleroi, Belgique), N° 10 du 6.3.65, pages 1 et 2.

Cet article donne les raisons du recul du charbon dans la consommation énergétique totale de la Communauté.

Pour l'éditorialiste de "L'action", ce recul ne fait qu'accentuer la dépendance de l'Europe des approvisionnements extérieurs. "Qu'arrivera-t-il demain - se demande-t-il - si la situation mondiale se détériore ou que les fournisseurs étrangers s'entendent pour surfaire les prix?

"Les Américains ont parfaitement mesuré l'importance à attacher à ce problème. Le charbon constituait chez eux 50 % des sources d'énergie. Ce chiffre est réduit progressivement à 22 %. Nous devons constater, toute-fois, que depuis quelque temps, l'industrie charbonnière réapparaît sur le marché de l'énergie américain. Nous soulignons les faits pour montrer l'intérêt porté par les Américains à cette énergie.

"Pour l'Europe il ne peut pas s'agir d'une course aux profits, mais d'une juste répartition entre le charbon, le gaz naturel, le pétrole, et demain, l'énergie nucléaire, qui tienne compte de l'intérêt général. Jusqu'ici, il n'existe aucune coordination des politiques énergétiques de nature à assurer l'avenir en maintenant, entre autres, une place suffisante au charbon, dont le rôle - estime le journal - est loin d'être terminé.

"Il y a des années - précise encore "L'action" - que nos organisations syndicales réclament cette mise en ordre (...). Toutes les mesures économiques nécessaires doivent être prises, non seulement pour garantir à l'Europe une expansion industrielle continue, mais aussi pour garantir un emploi et des conditions de vie normales aux travailleurs".

"REGELING STAATSSUBSIDIE AAN DE MIJNINDUSTRIE" (Réglementation des aides d'Etat aux charbonnages) - "De Werker" (NVV, Pays-Bas), n° 5 du 5.3.65, page 2.

Dans cet article, l'auteur se demande ce à quoi on peut s'attendre de la décision de la Haute Autorité, concernant la réglementation des aides d'Etat aux charbonnages. Beaucoup considèrent cette décision comme un premier pas vers une politique énergétique.

Cette décision donne uniquement la possibilité aux gouvernements de fournir des aides d'Etat. Il n'existe aucune obligation de faire quoi que ce soit. Une solution éventuelle des problèmes de l'industrie charbonnière néerlandaise dépend donc totalement de la bonne volonté du gouvernement néerlandais de fournir une aide dans la même mesure que dans les autres pays.

"Nous aurions préféré - écrit le journal - qu'une aide communautaire ait été donnée et qu'elle ait été décidée indépendamment des gouvernements nationaux. Nous pouvons quand même nous réjouir de cette décision parce qu'elle permet, à condition d'être bien appliquée, une solution temporaire des problèmes. Nous devons continuer à lutter avec toute l'énergie dont nous disposons pour une politique énergétique donnant au charbon une place bien déterminée".

"STEUNMAATREGELEN ELDERS IN WEST-EUROPA TONEN ANN: GEMIS AAN COORDI-NATIE ENERGIEPOLITIEK VERVALST CONCURRENTIEVOORWAARDEN" (les aides en Europe occidentale indiquent: l'absence d'une politique énergétique coordonnée fausse les conditions de concurrence) - "De Mijnwerker" (NKV, Pays-Bas), n° 5 du 4.3.65, page 4.

L'auteur de cet article étudie les aides accordées aux charbonnages de France et de Belgique. Il en tire la conclusion suivante pour le Limbourg

néerlandais: "L'absence d'une coordination de la politique énergétique a conduit à ces conditions fausses de concurrence sur le marché charbonnier européen; notre industrie charbonnière limbourgeoise en particulier est dupe de cette situation. Quoique le régime des aides d'Etat approuvées entretemps par le Conseil de ministres ne puisse en soi réaliser la coordination de la politique énergétique dans les six pays, ce régime constitue un pas dans la bonne direction, s'il pouvait être suivi par une coordination de la politique commerciale, ainsi que par une égalisation des conditions de concurrence pour les différentes sources d'énergie".

Jusqu'à ce jour, la politique énergétique dans les pays de la Communauté a été exclusivement nationale. Tenant compte des chiffres des aides dans les pays cités plus haut, on pourrait se demander si des mesures (et lesquelles?) plus efficaces devraient être prises aux Pays-Bas pour améliorer la situation dans l'industrie charbonnière limbourgeoise. En ce qui concerne la politique énergétique nationale aux Pays-Bas, la question se pose notamment de savoir si d'autres mesures ne sont pas à envisager, étant donné que la réalisation d'une politique énergétique réellement communautaire durera certainement encore quelque temps".

POLITIQUE AGRICOLE

"EISENBAHNER DAGEGEN" (Les cheminots n'approuvent pas) - "Der Säemann" (DGB, Allemagne), n° 4, avril 1965, page 2.

Ph. Seibert, président du syndicat des cheminots allemands et membre du Parlement allemand, a soutenu la proposition, lors d'une conférence à Kiel, au début de février, de réduire de 10 % le tarif des marchandises des chemins de fer allemands. Une telle réduction signifierait un pas vers l'harmonisation des frais de transport dans la CEE et soulagerait avant tout la concurrence en faveur des régions limitrophes de la zone communiste éloignée du marché.

En ce qui concerne l'agriculture, surtout celle de Slesvig-Holstein, Seibert a demandé en plus l'abaissement des tarifs pour les produits agricoles parce que ce pays est éloigné deux fois plus des marchés de débouchés sur le Rhin et la Ruhr, que les concurrents belges et hollandais.

"L'AGRICULTURE BELGE DANS LE CADRE DU MARCHE COMMUN EUROPEEN", par P. M. Mossoux - "Education et socialisme", revue bismestrielle de la centrale d'éducation ouvrière, n° 113, mars-avril 1965, pages 36 à 42. Dans cet article, P. M. Mossoux, président national de la commission agricole du parti socialiste belge; énonce les grands principes européens du marché agricole et leurs répercussions sur l'agriculture belge.

Selon P. M. Mossoux, l'unification des prix agricoles européens se réalise irréversiblement et inévitablement vers la hausse. "Nous ne pouvons qu'y applaudir pour les "exploitants familiaux", à la condition que ce soit eux qui en deviennent et en restent les bénéficiaires".

"Aussi, répéterons-nous une fois de plus que le problème agricole européen doit être résolu en fonction de l'intérêt de ces deux catégories de citoyens (producteurs-consommateurs) tel que le prévoit le traité de Rome (...) l'intégration européenne devant déterminer, finalement, l'évo-lution indispensable du bien-être progressif de la plus grande masse possible de citoyens, et certainement pas le contraire, au profit du petit nombre".

"Dans l'histoire contemporaine, nul doute que la réalisation du Marché commun n'apparaisse comme un événement de grande portée, dont le rayonnement sera plus intense si la réalisation de l'union économique s'accompagne de celle de l'union politique. Celle-ci implique la disparition des sentiments nationalistes exacerbés qui ont tellement nui à notre vieille Europe. Nos pays possèdent le privilège de faire partie du monde économiquement évolué où nos peuples ont rejeté tout égoïsme. En tendant la main à tous les peuples frères, ils permettront, par l'élévation économique et sociale, la libération d'un patrimoine qui nous est commun à tous : l'humanité".

EURATOM

"ATOME ET SECURITE", par E. Jacchia, Editions Dalloz, Paris 1964, 614 pages.

La presse syndicale continue la présentation de l'ouvrage de M. E. Jacchia, directeur à la direction "protection sanitaire" de la Commission d'Euratom. Les derniers articles sont parus dans:

- "Syndicalisme" (CFDT, France), nº 1027 du 27.3.65, page 6.
- "Syndicalisme" (spécial mineur), (CFDT, France), n° 1028 A, du 3.4.65, page 6.
- "Au travail" (CSC, Belgique), (deuxième commentaire), nº 10 du 13.3.65, page 6.

DIVERS

"LA COUPE DE FRANCE DU MEILLEUR CONSOMMATEUR" - "Vie populaire" (MLO, France), n° 574 du 16.3.65, pages centrales

Ce périodique donne un compte rendu de la finale du concours organisé par les associations familiales ouvrières. L'équipe finale effectuera une visite à la CEE à l'invitation du service de presse et d'information des communautés européennes.

"LES JEUNES ET L'EUROPE", par R.Y. - "L'action" (Belgique), nº 11 du 13.3.65, page 1.

L'auteur de cet article reproduit succinctement les résultats de l'enquête effectuée par l'institut français d'opinion.

Selon lui, ces enquêtes présentent incontestablement un intérêt certain, mais elles ne devraient pas se limiter à quelques questions ni à un pays. "C'est bien plus - ajoute-t-il - vers un inventaire complet des moyens, des possibilités et des desiderata des jeunes et des moins jeunes qu'il faudrait s'orienter. La chose ne serait certes pas inutile, à condition que l'on tienne compte des indications que comporterait cette étude".

IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

CEE

"LES RECETTES ET LES DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEE" $(8125^{\frac{\pi}{2}}/1/II/1965/5)$ - Collection études, série économie et finances - n° 2, Bruxelles 1964 - Prix de vente : 22,50 FF; 225 FB; 18 DM; 2800 Lit.; 16 Fl.; 1.12.6 £; 4,50 \$.

Ce rapport a pour objet une étude comparée des dépenses et des recettes des administrations publiques dans les pays de la CEE, étude destinée à souligner les analogies et les divergences existant entre les structures des finances publiques des différents Etats membres.

L'étude s'articule en deux parties, fondées la première sur l'analyse des dépenses et des recettes publiques classées selon leur nature économique, la seconde sur la comparaison de ces dépenses ventilées selon leur destination, sur la base de critères fonctionnels. Elle porte non seulement sur les opérations budgétaires de l'Etat, mais également sur celles des collectivités locales, et des organismes de sécurité sociale à caractère public, lesquels sont, dans le cadre du rapport, considérés comme des administrations.

La réalisation d'une telle analyse comparée se heurte à de nombreuses difficultés qui tiennent aux différences de structure, à l'hétérogénéité des méthodes statistiques propres à chaque pays, et aux divergences de présentation des budgets. Elle montre une fois de plus la nécessité de procéder à une harmonisation du point de vue économique et fonctionnel des méthodes budgétaires dans les pays de la Communauté. Ce rapport pourrait être un instrument utile à cet égard. Cette étude ne constitue qu'un premier essai, destiné à ouvrir la voie à des études plus approfondies. Pour imparfaite qu'elle soit, elle n'en devrait pas moins contribuer à une meilleure connaissance du rêle et des méthodes des finances publiques dans les six pays, connaissance indispensable au renforcement de la coordination des politiques économiques et financières dans le cadre du Marché commun.

"PROBLEMES ET PERSPECTIVES DU GAZ NATUREL DANS LA CEE" $(8133^{\pm}/1/XII/1964/5)$ - Collection études, série économie et finances - n° 3, Bruxelles 1965 - Prix de vente : 8,50 FF; 85 FB; 6,80 DM; 1060 Lit.; 6,20 Fl.; 0.12.6£; 1.70 \$.

Cette étude a pour objet de décrire les ressources de gaz naturel qui s'offrent aux pays membres de la CEE, de rechercher des lignes suivant lesquelles l'utilisation de ces ressources se développera, et d'indiquer les problèmes économiques qui découleront de l'apparition de ces ressources sur le marché énergétique.

Ainsi, un complément est apporté à certains aspects de l'"Etude sur les perspectives énergétiques à long terme dans la Communauté" publiée en décembre 1962, en même temps qu'une réponse est donnée aux voeux exprimés par le Parlement européen dans la résolution adoptée le 6 février 1963, à la suite du rapport sur l'industrie européenne du gaz présenté par M. Philip.

"SEPTIEME RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE MONETAIRE" (1021/1/II/1965/5) publié en français, allemand, italien et néerlandais - Bruxelles, 12.2.1965

Ce rapport a pour objet de présenter un aperçu de l'activité du Comité monétaire de la CEE pour l'année 1964. Il a été arrêté à la date du ler février 1965.

"PUBLICATIONS 1965" (8137 $^{\text{\#}}$ /1/I/1965/5), catalogue édité en français, allemand, italien et néerlandais

CECA

"XIIIe RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE", ler février 1964 - 31 janvier 1965 (3632/2/65/1), Luxembourg, mars 1965, édité en français, allemand, italien et néerlandais

"LA CONJONCTURE ENERGETIQUE DANS LA COMMUNAUTE + ANNEXES STATISTIQUES" Situation à la fin de 1964, perspectives pour 1965 (11195/6/65/1), janvier 1965, publication éditée en français, allemand, italien et néerlandais (texte établi en collaboration avec les Commissions de la CEE et de la CEEA)

"EXPOSE GENERAL SUR LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE POUR L'EXERCICE 1963-1964" (10975/2/64/1), édité en français, allemand, italien et néerlandais

L'exposé général sur les finances de la Communauté pendant l'exercice 1963-1964 retrace, comme les années précédentes - notamment par une série de tableaux - l'activité de la Communauté pendant la période considérée.

Comme de coutume, les montants indiqués sont exprimés en unités de compte de l'accord monétaire (AME) tel que défini à l'article 24 de cet accord. Il est rappelé que la valeur de cette unité de compte est de 0,88867088 gr. d'or fin et correspond à la valeur actuelle du dollar américain (USA).

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

"SALAIRES CEE - 1962", 1964-n° 5, Statistiques sociales - Prix de vente : 10 FF; 100 FB; 8 DM - deux éditions bilingues : français-allemand et italien-néerlandais

Cette publication est consacrée en particulier à la présentation des résultats analytiques et définitifs de la quatrième enquête sur les salaires relatifs à l'année 1962 dans quinze branches d'industries du Marché commun (sucrerie; brasserie et malterie; filature et tissage de la laine; filature et tissage du coton; production de fibres artificielles et synthétiques; fabrication de la pâte, du papier et du carton; industrie chimique (à l'exclusion de la fabrication des produits pharmaceutiques); fabrication des produits pharmaceutiques; industrie du caoutchouc; fabrication des ciments; fabrication des grès, porcelaines et faïences; fabrication des machines—outils; construction de machines et fournitures électriques; construction navale, réparation et entretien de navire; fabrication de voiture automobile et de camions).

L'enquête constitue le commencement du deuxième cycle d'investigations qui, étalées sur une période de trois ans (1962-1964), recouvriront le même domaine que celui déjà pris en considération au cours de la période 1959-1961. Elles permettront donc non seulement d'approfondir l'étude du phénomène salarial, mais également d'en suivre l'évolution dans ses aspects les plus importants.

L'étude comporte donc trois parties : en plus des deux premières parties, consacrées comme d'habitude à la présentation des résultats de l'enquête sur les charges salariales supportées par les entreprises et sur les revenus des ouvriers, une troisième partie s'y ajoute, destinée à mettre en évidence les caractéristiques les plus saillantes de la dynamique salariale, de 1959 à 1962.

"STATISTIQUES DE BASE DE LA COMMUNAUTE" comparaison avec quelques pays européen, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS - éditées en français, allemand, italien et néerlandais.

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le service de presse et d'information des communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation sur les problèmes les plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

en français : - le Parlement européen

- le Marché commun en chiffres (en bref nº 15)

en allemand : - der Weg nach Europa

- das Europäische Parlament

en italien : - la sicurezza sociale nel Mercato comune (documenti n.12)

- il Parlamento europeo

en néerlandais : - de stand van zaken

- het europese Parlament

en anglais : - the european Parliament

DIVERS

"CERTAINS ASPECTS DES DISPARITES DANS LES DIMENSIONS DES PLUS GRANDES ENTREPRISES DE LA CEE COMPAREES AVEC LEURS PRINCIPAUX CONCURRENTS DES PAYS TIERS", étude de l'Union des industries de la Communauté européenne (UNICE) publiée en français et en allemand

Cette étude permet de constater que des disparités importantes existent et que ces disparités entraînent une différence dans les possibilités financières, au détriment des entreprises européennes, qui, dans certains cas, se voient limitées ainsi dans leurs capacités compétitives internationales. Sans vouloir généraliser, sans vouloir croire que l'agrandissement des dimensions est une panacée universelle, les auteurs de l'étude craignent que cette limitation des capacités compétitives ne soit singulièrement grave, dans un monde qui connaîtra un élargissement progressif des échanges et un abaissement des barrières douanières, en relation notamment avec les négociations douanières du Kennedy round.

"LE MIGRANT INTRA-EUROPEEN", par G. ROCHCAU - "Nouvelles de la Commission internationale catholique pour les migrations", nº 1/65, janvier-février Genève (Suisse)

Dans cet article G. ROCHCAU étudie notamment l'évolution de la législation, l'évolution de la structure géographique et démographique et l'évolution de l'opinion publique, concernant les migrations intra-européennes.

"SAVOIR ... POUR SERVIR" - "Bulletin de documentation", nº 6, édité par la Fédération des métallurgistes FGTB (Belgique)

Cette brochure est consacrée surtout à la structure et à l'activité de deux organismes : la CECA et la Fédération internationale des ouvriers sur métaux.

"POURQUOI LES SYNDICATS ?", par Claude Desbois, collection Promo Gamma-Presse, Paris